L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 3 DECEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 3 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par J. B. Walton, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, grande vente importante et sans limite de propriétés de grand prix, dans l'affaire de Mme Grines contre la ville de la Nouvelle-Orléans.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 85, de la rue du Canal, vente continuée de gages forfaits.

Par A. Gerard, rue Bourbon, Nos 12 et 14, objets de fantaisie.

Par D. E. Morphy, aux Nos. 108 et 110 rue des Magasins, jouets.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 38 de la rue de Chartres, habillements, chapeaux, lingerie, mulles; au No. 85 de la rue du Canal, diamants, bijoux, argenterie.

Par O. Valeton, au "Bonded Warehouse," No. 4 de la rue Vieille Levée—bouteilles blanches à liqueurs.

Par D. E. Morphy, en face des magasins Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—blanc de céruse, fer en barres, en plaques et en bandes.

Fer—Fer. Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Blanc de plomb.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Jeudi 3 déc. 1874.

OPÉRA. Les Noces de Jeannette, le Chalet, et Evelina, ballet. Le soir, Guillaume Tell.
VARIÉTÉS.—Gladiator, avec M. J. McCullough.
ACADÉMIE.—Humpty Dumpty, avec Fox.
ST-CHARLES.—Falstaff, avec Ben DeBar.

Le premier Message du maire Leeds.

Nous avons déjà exprimé notre opinion sur la valeur du discours inaugural ou plutôt du premier message du maire Leeds, mais nous l'avons fait hâtivement, en quelques lignes, et cela ne suffit pas.

Un document pareil mérite une appréciation particulière, et nous dirons tout d'abord que nous avons eu rarement l'occasion de remplir cette tâche avec autant de plaisir qu'aujourd'hui. En fait d'économie, M. Leeds appartient à la vieille école à celle des honnêtes gens, et il appartient à la nouvelle par la hardiesse de ses vues, avec cette différence qu'il est hardi pour le bien tandis que tant d'autres ne sont hardis que pour le mal. Comme candidat M. Leeds nous inspirait toute confiance et maintenant, comme élu et comme maire, il nous inspire une confiance égale, ce qui veut dire que toutes ses idées sont bien arrêtées dans son esprit, qu'il a réfléchi mûrement sur les matières qu'il traite et, ce qui est plus beau encore, qu'il est homme à tenir toutes ses promesses. A franchement parler, nous avions besoin d'un homme de cette force morale et si l'administration à la tête de laquelle il se trouve ne produit pas tout le bien qu'on attend et qu'on a le droit d'attendre, ce ne sera pas sa faute.

Le message du maire Leeds est complet, bien qu'il ne soit pas fort long, et il a le suprême mérite de dire beaucoup de choses en peu de lignes. L'ordre dans lequel apparaissent les divers sujets qu'il passe en revue en indique la droiture et le caractère. Ses premiers mots sont pour les intérêts qui souffrent; ses premiers mots sont pour le soulagement de ces intérêts. Propriété, industrie, commerce, travail, tout cela a été mal gouverné et opprimé, ce qui fait que tout cela est paralysé et que toutes les classes des citoyens s'affaissent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de cette dette et les dépenses courantes du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxe équivaut à la confiscation des biens fonciers. Il faut donc que les charges soient réduites aux taux le plus bas possible pour sauver la ville d'une ruine imminente et lui rendre son ancienne prospérité.

Telle est l'idée mère du message de M. Leeds et cette idée étant pour lui une affaire de conviction profonde, il ne l'abandonne plus: il s'en sert comme d'une boussole pour la composition de son programme, le plus réformateur, le plus logique et le plus droit qu'on put concevoir en ce moment pour le maniement et la gestion des affaires municipales.

M. Leeds reconnaît qu'il y a des lois qui empêchent de réaliser tout de suite le bien dont il parle et qui est un si grand besoin pour tous, mais il ne se soumet pas à ces lois et il a le courage de mentionner celles dont le Conseil doit demander le rappel à la Législature et sans le rappel desquelles on ne pourrait opérer que des améliorations minimes. Un tiers de la taxe actuelle est, en effet, employé à soutenir ou à payer des abus, des contrats frauduleux, ou des extravagances administratives; un autre tiers est employé à payer l'intérêt de dettes illégitimes, et le dernier tiers seulement est dévolu au gouvernement ou au bien de la cité. La raison ne dit-elle pas de supprimer le premier tiers et le second et de se contenter du dernier qui serait pleinement suffisant pour les nécessités de la situation, s'il était judicieusement dépensé?

Il ne faut pas en effet plus de $1,700,000 pour servir l'intérêt des dettes légitimes et subvenir à tous les frais d'entretien et d'administration de la cité.

Tout en ayant confiance dans la Législature, M. Leeds n'en conseille pas moins de faire immédiatement tout ce qu'on peut faire sans elle. Ainsi, il est établi, sans conteste, que les taxes ne se recouvrent pas parce que les revenus manquent, et que la propriété est devenue invendable par ce qu'elle est outrageusement assessée. M. Leeds conseille donc une mesure indiquée ou plutôt commandée depuis longtemps par la raison et la justice, la réforme de l'assessement. Chaque propriété ne doit être évaluée que suivant le prix qu'elle peut rapporter aux enchères publiques. C'est là le vrai criterium de la fortune foncière du citoyen, et c'est le criterium sur lequel l'assessement doit être basé. Par la réforme de l'assessement on peut arriver à une réforme générale, et la réduction de l'assessement est chose possible, car il n'existe pas de loi qui oblige à estimer, même pour l'impôt, les propriétés plus qu'elles ne valent. C'est ce que M. Bonzano n'a pas compris ou voulu comprendre, et ce que M. Sturcken n'a pas compris ou voulu comprendre mieux.

M. Leeds rétablit un principe excellent d'administration sous la charte actuelle. Il est bien vrai que chaque administrateur de ville est chef de bureau, mais chaque administrateur est, avant tout, conseiller municipal et, comme conseiller, il a sa part d'influence même dans les matières qui ne concernent pas son propre département. Aussi le conseil étant d'avis que l'assessement doit être réduit, il faut que l'administrateur de ce département y consente. Nous ne disons pas cela pour faire une opposition anticipée à la politique de M. Bouny dont nous ne connaissons pas encore les intentions, mais nous disons cela uniquement pour faire sentir la nécessité d'une réforme qui nous rendrait indépendants même d'une mauvaise législature. C'est à cette indépendance qu'avec une raison supérieure vise M. Leeds et en cela nous le soutiendrons de toutes nos forces.

Notre nouveau maire a parfaitement compris, en outre, que le parti démocrate est intéressé à la réforme et que si la nouvelle administration ne fait pas aux contribuables un soulagement immédiat, comme gage de sa sincérité, de son esprit d'équité et de patriotisme, c'en est fait du parti démocrate. Il descendra aussi bas que le parti radical dans l'opinion publique et rien ensuite ne pourra le relever.

Ce que dit M. Leeds au sujet de la dette et du fardeau si lourd qu'elle fait peser sur nous est admirable. On ne saurait être plus conciliateur et plus ferme tout à la fois. Il est certainement de l'intérêt du citoyen et du créancier public de s'entendre afin d'alléger cet intolérable fardeau. Si on ne s'entend pas, ou si d'un côté on veut continuer à avoir tout quand de l'autre côté on a déjà donné plus qu'on ne devait et qu'on ne pouvait, tant pis pour les Hiérophantes du courtage et de l'agiotage; ils courront grand risque de n'avoir rien. Mais alors, malheureusement, les créanciers honnêtes souffriront comme les autres et davantage, car ils ont payé très cher leurs titres comparativement aux autres titres, le plus souvent achetés au rabais et à vil prix. Il est de l'intérêt de ces créanciers honnêtes de faire cause commune avec la réforme, quand ce ne serait que pour sauver les valeurs de leur portefeuille municipal.

Nous ne pouvons suivre en détail tout le message qui, comme nous le disons plus haut, contient une foule de choses et d'excellentes choses en peu de mots; mais nous dirons qu'il n'oublie rien, pas plus ce qu'il faut faire que ce qu'il faut détruire, et qu'il parle de tout avec le même bon sens et la même supériorité. Ainsi, taxes de licence, droits de tonnage et de quaiage, abonnement aux eaux de la ville, places, sinécures, économies bureaucratiques, tout cela figure dans le message, de manière à faire voir que toutes ces diverses matières sont connues à fond par l'auteur du message et qu'il les possède comme s'il eut été attaché depuis longtemps à l'administration municipale.

M. Leeds s'explique sur tout cela en homme d'expérience, absolument comme s'il eut été trois ou quatre fois maire de la ville et, dans sa manière d'envisager ces diverses questions, nous reconnaissons sans cesse le même esprit de rationalité et de justice.

C'est pour cela que nous regrettons vivement qu'au moment même où M. Leeds insistait sur la nécessité d'opérer de larges réductions sur les taxes et l'assessement, un comité de trois membres ait été nommé pour préparer une adresse aux contribuables de la ville afin de les engager à payer promptement leurs taxes. Nous regrettons surtout que ce comité leur dise que les pouvoirs et les ressources du créancier pour forcer le recouvrement des taxes sont plus grands que la puissance du débiteur pour résister. Quand même cela serait vrai, il ne fallait pas le dire et le dire en ce moment. L'adresse, venant immédiatement après le message, a l'air d'être un acte d'opposition aux excellentes, aux patriotiques, aux judicieuses choses que le message contient, apparence du reste mensongère, car nous sommes convaincu que cette intention n'était pas celle des membres du Conseil qui ont voté pour cette adresse intempestive, ou en tout cas trop hâtive.

ARRESTATION DU JUGE W. B. PHILLIPS.—Nous avons raconté, il y a quelques jours, les exploits des radicaux dans la paroisse Grant, l'incendie de la maison de Radetzki, le meurtre de Nedom Walters, et le rôle joué dans cette affaire par le juge radical de paroisse, W. B. Phillips. Un habitant de la paroisse, M. J. V. Marye, a suivi ici ce Phillips qui est accusé de complicité dans le meurtre de Walters, et il l'a fait arrêter dans la maison d'Etat. Nous espérons qu'on éclaircira cette affaire, car Walters était arrêté et sous la garde des soldats des Etats-Unis lorsqu'il a disparu, et son cadavre a été retrouvé dans la rivière Rouge à 30 milles au-dessous de Colfax. Le corps portait les traces de plusieurs blessures.

LES ÉCORCHEURS DE NOMS.—Ce n'est pas seulement le câble transatlantique qui écorche les noms des personnages des deux continents en les transmettant d'un bord de l'Atlantique à l'autre. Dernièrement un journal de Boston transformait le nom de Moncure en Moremus. Dans son édition d'hier soir, le *Picayune* épèle le nom bien connu de Zacharie ainsi "Lacoronie." Il y a quelques jours un des écrivains du même journal parlant de l'enregistreur de la paroisse De Soto, Bean, avait écrit "his broker, Lon Dudley;" il a dû être enragé en lisant dans un journal "his brother in law Dudley." Au jour du jugement dernier, les compositeurs d'imprimerie auront de lourds comptes à rendre pour avoir ainsi écorché vifs tant de malheureux!

Magasins de chapeaux à très bon marché, de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

OPERA.

Aujourd'hui, jeudi, Matinée à midi précis. On donnera les *Noces de Jeannette*, opéra comique en un acte de Victor Massé; le *Chalet*, opéra comique en un acte d'Adolphe Adam, et *Evelina*, le joli ballet qui a eu un si grand succès dès la première apparition.

Les portes seront ouvertes pour la Matinée à onze heures.

Prix des places, 75 cents. Prix des places aux troisièmes, 25 cents.

Ce soir, seconde représentation de *Guillaume Tell*.

Samedi, 5, Matinée à midi.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—M. McCullough abordait hier soir un nouveau rôle, celui de Richelieu, et son succès n'a pas été de moins bon aloi que dans ceux de Macbeth, d'Othello, Virginius et de Spartacus. Le grand tragédien prend son bénéfice demain soir, et le programme nous annonce pour cette solennité *King Lear*, de Shakespeare. Tous les admirateurs de M. McCullough seront présents.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Humpty Dumpty fait merveille à l'Académie de Musique. L'excellent trésorier se frotte les mains et salue son public avec une affabilité charmante. Le directeur n'est pas moins aimable et lorgne tous les soirs la salle à travers le rideau avec une satisfaction qu'il n'essaie pas de cacher. D'une autre part, les artistes de M. Fox voyant la foule s'entasser à l'Académie, rire à gorge déployée et battre vigoureusement des mains à leurs pantalonnades, se sentent parfaitement heureux et trouvent que tout est pour le mieux à l'Académie de Musique. L'étoile de M. Bidwell n'est pas près de pâlir.

THÉATRE ST. CHARLES.—On s'est porté hier soir avec un empressement marqué au théâtre St. Charles pour voir M. Ben DeBar dans les deux rôles amusants de "Toby Twinkle" et de "Toodles." Il a été, comme de coutume, étourdissant de verve comique. M. DeBar prend son bénéfice demain soir. Les pièces jouées hier le seront de nouveau aujourd'hui.

PASTIME SOCIAL CLUB.—Ce club donne un grand bal paré et masqué, samedi soir, 5 décembre, dans la salle Grunewald. Nous remercions les commissaires de la gracieuse invitation qu'ils nous ont adressée.

Chapeaux de fourrure et de soie à $5 au magasin de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

La Loterie de la Louisiane
A numéros simples
Se tire samedi, 5 décembre.
La Loterie de la Louisiane
A numéros simples,
Se tire samedi, 5 décembre.
La Loterie de la Louisiane
A numéros simples,
Se tire samedi, 5 décembre.
Achetez vite votre billet.

LE CHEMIN DE LA SANTÉ.—Nettoyez l'estomac, les boyaux et le sang de toutes les accumulations acres, corrompues et offensives qui produisent des dérangements organiques et vous détruirez la cause de la plupart des maladies qui affligent la famille humaine, et vous échapperez à des comptes terribles de douleurs. Le remède le plus effectif et le plus sûr pour atteindre ce but est d'user des "Pleasant Purgative Pills du Dr. Pierce." On ne les met pas dans des boîtes de bois ou des boîtes de papier à bon marché, mais on les garde fraîches et saines dans des fioles. Ceux qui font bonne chère, qui se livrent au farniente et au plaisir, et ceux qui ont des habitudes sédentaires, peuvent prévenir les clous, les carboucles, la goutte, les rougeurs de la peau, les éruptions, les boutons, la constipation, les hémorroïdes, les impuretés, les attaques de bile et d'autres maladies causées par cette manière de vivre, en prenant de quatre à six pellets du Dr. Pierce une fois la semaine, ou, mieux encore un ou deux chaque nuit; ils sont vendus par tous les droguistes.

LE CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Les tableaux vivants à l'Opéra.

M. Placide Canonge, le directeur-propriétaire de l'Opéra, ayant généreusement offert l'usage de sa salle aux dames qui composent le Crescent City Relief Association pour une représentation au bénéfice des victimes du 14 septembre, elles ont pris les arrangements nécessaires pour donner au public de la Nouvelle-Orléans un spectacle intéressant et fait pour attirer la foule, le spectacle devant être suivi d'un bal.

Nous le disons en toute franchise, quoique à regret, notre population n'a pas répondu comme elle le devait à l'appel chaleureux des dames patronnesses, et la salle de l'Opéra était loin d'être suffisamment garnie hier soir, vu le but charitable que se proposait l'association.

Nous avons, cependant, la satisfaction d'annoncer que bon nombre de billets ont été placés.

Le spectacle se composait de cinq tableaux, artistement représentés par des jeunes gens et des jeunes filles appartenant à nos meilleures familles louisianaises.

L'Aurore d'une nouvelle ère, Amour et Devoir, La Coupe du Seigneur, La première Messe en Ecosse, Une Scène des romans de Waverly,—tel a été l'ordre dans lequel ces tableaux ont été donnés.

Tous les cinq ont obtenu les applaudissements mérités des spectateurs et nos compliments sincères sont dûs à la personne chargée de composer les différents groupes.

Dans le grand foyer de l'Opéra les dames de l'Association du Crescent City avaient fait dresser des tables et des buvettes, où l'on pouvait se rafraîchir et prendre un excellent goûter, en un mot, elles n'avaient rien négligé pour grossir la recette.

Le bal qui a suivi le spectacle a été très brillant, car il n'y avait pour ainsi dire que l'élite de notre société qui se fut donné rendez-vous hier soir à l'Opéra.

L'orchestre, dirigé par M. Prévost, a fait merveille, et les danses ont duré jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Quoiqu'il n'y eut pas foule, et peut-être à cause de cela, la plus grande gaieté a présidé à la fête. Tout le monde se connaissait, ou à peu près, et l'on se trouvait presqu'en famille. Nous donnerons plus tard le total des recettes, aussitôt que le montant nous aura été communiqué.

Encore une fois, nous faisant le représentant des familles affligées de ceux de nos martyrs qui sont tombés pour la cause du peuple dans la révolution du 14 septembre, nous présentons aux dames du Crescent City Relief Association nos sincères remerciements.

Elles ont droit à tous nos éloges, et leurs efforts constants pour secourir l'infortune et la misère ne peuvent manquer de toucher profondément tous les cœurs bien placés.

BAL PARÉ ET MASQUÉ.—La première série des bals parés et masqués, qui doivent se donner au Théâtre de l'Opéra, aura lieu samedi prochain. Entrée, $2 00.

Achetez vos chapeaux aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

A la Loterie de la Louisiane,
Il y a 200 lots,
Et 27 lots d'approximation.
A la Loterie de la Louisiane,
Il y a 200 lots,
Et 27 lots d'approximation.
A la Loterie de la Louisiane,
Il y a 200 lots,
Et 27 lots d'approximation.
Tirage, samedi, 5 décembre.

LES MALLES AMÉRICAINES POUR L'EUROPE.—Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique*:

Le délégué de l'administration des Postes américaines, M. Blacfan, dont nous avons annoncé le passage à Paris, vient de conclure avec les Postes anglaises un arrangement que le commerce franco-américain reprendra avec satisfaction.

Jusqu'à présent, les malles américaines qui arrivaient le dimanche en Angleterre n'étaient point acheminées ce jour-là sur le continent. M. Blackfan a obtenu de l'administration postale britannique qu'à l'avenir ces malles seraient immédiatement expédiées à leur destination. Cette réforme a une très grande portée pour le commerce et surtout pour la Banque, qui, maintenant, recevront le lundi matin une correspondance que, précédemment, ils n'obtenaient que le lundi soir ou le mardi matin.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON ET L'ASSEMBLÉE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous sommes en mesure d'affirmer que le maréchal de Mac-Mahon se montre absolument opposé à tout nouveau délai pour l'organisation de ses pouvoirs. Le chef de l'Etat veut laisser l'Assemblée absolument libre de constituer le septennat comme elle l'entend; c'est là une discussion au dessus de laquelle il se place et dont il entend se désintéresser: la seule chose qu'il réclame énergiquement c'est qu'on lui donne les moyens de gouverner, c'est que l'Assemblée entre enfin dans cette voie que lui indiquaient successivement M. de Broglie et M. de Fourtou et dans laquelle elle a hésité à s'engager jusqu'à présent.

Telles sont, en résumé, les déclarations faites par le maréchal de Mac-Mahon à ses ministres.

—On lit dans la *Presse*:

"Beaucoup de personnes s'imaginent que la question du mode de nomination des maires est résolue. C'est une erreur. La loi provisoire qui concède cette nomination au gouvernement en termes absolus, expire le 1er janvier 1875. La loi d'organisation municipale proroge bien ce provisoire pour deux autres années, jusqu'au 1er janvier 1877; mais cette loi n'a pas encore traversé l'épreuve de la troisième lecture.... Encore un vote douteux, tant que l'organisation du septennat ne sera pas réglée."

—Le *Courrier de Bayonne* reçoit, à la date du 7 courant, de son correspondant de Madrid, les détails suivants sur l'assassinat de Mme Pierrard, veuve du général républicain.

Cette dame vivait seule, au second étage de la rue de la Luna, avec une servante nommée Francisca Fernandez. Or, mardi soir, vers huit heures, une de ses nièces, qui avait l'habitude d'aller la voir, s'étant présentée au domicile de sa tante, il lui fut répondu par son domestique que celle-ci était dehors, et comme elle voulait attendre son retour, on chercha mille prétextes pour ne pas lui ouvrir.

La visiteuse remarqua le trouble avec lequel il lui était répondu et alla prévenir l'alcade du quartier, qui envoya un serrurier pour ouvrir la porte. Quand on parvint à pénétrer dans l'appartement, on trouva Mme Pierrard à l'état de cadavre; elle était couchée dans son lit, mais elle portait à la tête et au cou d'affreuses blessures. Les perquisitions continuèrent, et, dans une autre chambre, on découvrit la servante avec la femme du portier; leurs vêtements étaient maculés de sang. Puis, on releva dans un coin un petit poignard et un piton ensanglantés. Le juge d'instruction a fait conduire au Saladero le portier de la maison et a mis en état d'arrestation les deux femmes.

Le portier a déjà subi un interrogatoire qui a duré cinq heures. Il s'appelle Manuel Fernandez y Alvarez. Une chemise d'un étranger, qui a dû participer au vol et à l'assassinat, a été découverte dans les latrines de la maison.

C'est cet inconnu qui a dû emporter la plus grande somme d'argent trouvée chez Mme Pierrard; mais celle-ci avait ses principales valeurs et ses bijoux en dépôt à la Banque. Le chignon d'une des deux femmes recélait une somme de 60 fr.; on dit, du reste, que toutes deux ont fait l'aveu de leur crime.

—De Vienne à Paris, à cheval:

Il y a 1,112 kilomètres entre Paris et Vienne. C'est cette distance que le lieutenant de hussards hongrois Zubowitz a parié de franchir en quinze jours sur le même cheval.

Des sommes considérables ont été engagées pour et contre, et le départ a eu lieu de Vienne le 26 octobre dernier.

L'infatigable cavalier était signalé il y a trois jours à Strasbourg, et samedi matin il repartait de Vitry-le-François après y avoir passé la nuit. Un certain nombre de sportsmen se sont rendus hier matin à la barrière du Trône pour attendre son arrivée.

Le lieutenant Zubowitz est arrivé à onze heures précises. Le cheval, qui avait 1119 kilomètres dans les jambes, n'avait pas l'air fatigué.

Une partie de l'assistance, composée de cavaliers, s'est rangée derrière le voyageur, et la petite cavalcade a fait son entrée dans Paris, au milieu d'un certain nombre de curieux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Shérif criminel.

Le capitaine William Fagan, élu shérif criminel, a présenté sa commission le mardi 1er décembre devant la Cour du juge Abell et il a été assermenté. Il avait retardé sa prise de possession afin de ne pas compliquer la comptabilité. Le colonel Patton a remis ses pouvoirs et a remercié le juge Abell de sa bienveillance à son égard.

Le capitaine Tobie reste premier député du shérif criminel, M. B. Oppenheimer a été assermenté comme huissier de la Cour. Les députés suivants ont été assermentés: Joseph Palmer et J. A. Railey. Le capitaine Frémeaux a remis la garde de la prison de paroisse à M. Baker Pegram qui le remplace.

Cour Supérieure Criminelle.

Cette Cour, par suite de la maladie du juge Atocha, ne pourra être ouverte que lundi prochain. Un nouveau juri sera assermenté pour le mois de décembre.

Réunion du comité central d'Etat.

La séance régulière du comité central d'Etat démocratique doit avoir lieu aujourd'hui à midi. Les membres sont invités à être ponctuels, attendu que des affaires importantes seront soumises au comité.

Bureau des Retours.

Le Bureau des Retours s'est réuni hier dans les environs de midi.

Une délégation de la Grande Commanderie de la Pensylvanie a été présentée au Bureau par J. Morris Chester. La délégation comprenait plusieurs dignitaires et était accompagnée de quelques dames.

M. Wells ayant expliqué aux visiteurs la nature des travaux du Bureau, l'un d'eux a dit: "Messieurs du Bureau, vous avez un travail long et ardu devant vous et nous espérons que lorsqu'il sera achevé, il donnera satisfaction à tous et rétablira la paix et la tranquillité dans votre bel Etat."

Le gouverneur Wells, président du Bureau, n'a pas pris l'insinuation ou le conseil en mauvaise part et a répondu que le Bureau faisait tout son possible pour arriver au résultat indiqué et que bien qu'il se pût que ses décisions mécontentassent quelques personnes, le Bureau ferait tout ce qui serait juste et légal. Après quoi, la délégation s'est retirée.

Le bureau ayant repris sa séance a décidé que toutes les preuves dans l'affaire de la paroisse Carroll devraient être soumises pour samedi prochain; les mémoires sur l'affaire devront être remis lundi.

Le bureau a repris les opérations du dépouillement. Les rapports de la paroisse Grant indiquent que Moncure a reçu 338 votes et Dubuclet 375, mais les conservateurs ont élu leur représentant Dunn qui a obtenu 3.5 voix contre 335 données à Ward. Phillips, radical, a eu la majorité pour la place de juge de paroisse, mais il est arrêté comme complice d'un meurtre.

La séance levée à 3 heures a recommencé à six heures et à huit heures et demie les membres du bureau ayant achevé le dépouillement de la paroisse Grant et fatigués de l'effort extraordinaire qu'ils avaient fait en comptant *toute une paroisse* dans leur journée se sont ajournés à aujourd'hui à onze heures. S'ils continuent à raison d'une paroisse par jour, ils auront fini à Pâques ou à la Trinité.

Les Templiers

Nous ne pouvons rendre compte en détail de toutes les cérémonies et réceptions qui ont eu lieu hier, soit à bord du Great Republic, où il y a eu bal le soir, soit à bord du Thompson Dean, où est le quartier-général de la grande commanderie de l'Illinois, soit dans les différentes salles où il y a eu également des réceptions hier soir: à la salle Grunewald, à la salle de l'Exposition, et à la salle des Odd-Fellows.

Le temps magnifique que nous avons depuis deux jours, a favorisé les Templiers et il doit leur donner une excellente idée de la douceur du climat de la Louisiane.

L'ordonnance sur les licences.

Nous publierons demain la liste des licences municipales pour 1875. Elle est la même que celle de 1874 aux exceptions suivantes près:

Prêteurs sur gages $750 au lieu de $500; compagnies d'assurances sur la vie $500 au lieu de $250; journaux quotidiens $50 au lieu de $100; musées $400 au lieu de $500; cocks-pits $250 au lieu de $150; maison de prostitution où l'on vend du vin $250 au lieu de $100; scieries, fabriques de planches, chassis ou persiennes $50 au lieu de $100; remorqueurs $50 au lieu de $25; compagnies sanitaires et d'engrais $50 au lieu de $25. Il ne sera plus émis de licences de trois mois après le 1er octobre.

Procès contre l'Opéra.

Nous croyions en avoir fini avec les procès basés sur l'absurde législation dite des droits civils, mais il paraît que non. Il y a encore des gens qui croient avoir le droit d'aller dans des établissements contre la volonté des propriétaires, en dépit de la vieille maxime "charbonnier est maître chez lui". De ce nombre sont MM. Aristide Mary et Staës jeune, fils du juge municipal. Ces messieurs ont intenté des procès en dommages et intérêts à M. Canonge, directeur de l'Opéra, parce qu'on aurait refusé de les admettre à ce théâtre à raison de leur race ou de leur couleur. L'un demande $500, l'autre $450 d'indemnité. De pareils procès sont un non sens et nous espérons que la prochaine législature y mettra fin en rappelant le principe que "chacun est maître chez soi."

Un autre départ pour Washington.

Autrefois les pécheurs se rendaient en Palestine pour gagner des indulgences. Nos grands pécheurs, de la Louisiane, partent pour Washington pour faire appel au grand prêtre de leur parti. Durell est accusé devant le Congrès et prépare sa défense. Kellogg, Packard, Casey, Field vont expliquer au *Boss* suprême, comment un Etat qui avait, disaient-ils, 20,000 voix de majorité républicaine, a donné une majorité démocratique. Enfin, Ludeling vient de partir aussi pour aller lire l'arrêt de la Cour Suprême qui vient de le mettre au pilori. Qu'espère-t-il? nous l'ignorons. Peut-être va-t-il demander à Grant la première place vacante à la Cour Suprême.

Le Crescent Hall.

Mme Cora A. Slocomb a intenté devant la Cinquième Cour de District contre Mme Veuve Merriam, une demande en résiliation du bail de la bâtisse connue sous le nom de Crescent Hall, au coin des rues Canal et St-Charles. On sait que le toit s'est effondré il y a quelque temps et que la salle de billard avait dû être transférée ailleurs.

Un vol considérable dans le 4ème District.

On commence à s'apercevoir de la présence des voleurs de profession à la Nouvelle-Orléans, leur nombre s'étant augmenté considérablement par suite de la visite des Templiers qui ont attiré beaucoup d'étrangers dans notre ville, ce qui a paru être aux citoyens de la pègre une excellente occasion pour *travailler*.

Mardi matin, Mme Stephenson, demeurant rue 2me, entre St. Charles et Carondelet, étant sortie avec sa famille pour voir la procession des Templiers, a laissé sa maison seule.

Quand elle est revenue, entre midi et une heure, elle a trouvé que son armoire, dans sa chambre à coucher, avait été traînée au milieu de l'appartement et la porte enfoncée à coups de hachette.

Les voleurs ont enlevé pour plus de deux mille piastres de bijoux, mais ils n'ont pas touché à l'argenterie qui se trouvait dans la salle à manger. Les détectives Harris et Ward sont sur les traces des coupables.

Ils pensent que les coquins ont dû être dirigés par quelqu'un qui connaissait les habitudes de la maison, par le simple fait qu'ils n'ont touché qu'à l'armoire qui renfermait les bijoux.

Ces coquins n'étaient pas expérimentés non plus, car, s'ils avaient été des *professionnels*, ils n'auraient pas haché la porte comme ils l'ont fait et ils auraient eu le soin d'apporter leurs outils.

Ce vol est d'autant plus audacieux qu'il a été commis en plein jour.

Les voleurs de l'Hôtel Conti Verandah.

Les trois individus accusés du vol commis à l'Hôtel Verandah Conti, Santa Cruz alias Pajara Verde, Manual Ordina et Antonio Perez, ont comparu devant la Troisième Cour Municipale et s'étant déclarés non coupables, ont été renvoyés à comparaître samedi prochain. N'ayant pu fournir $10,000 de cautionnement que le juge exigeait d'eux, ils ont été renvoyés à la prison de paroisse.

La police a retrouvé une partie des bijoux volés et les recherches continuent.

Mort de Coleman Butler.

Coleman Butler, l'un des deux individus qui avaient eu la malheureuse idée de se coucher sur la voie du chemin de fer de Mobile et qui avait été jeté par une locomotive dans le feu que ces hommes avaient allumé, est mort mardi soir à l'hôpital de Charité des suites de ses blessures.

Compagnie des Echelles No 3, l'Espérance.

Les élections annuelles des officiers de cette Compagnie qui porte le titre de Champion d'Amérique, ont eu lieu hier soir. Voici les officiers qui ont été élus.

Président, W. A. Llambias, réélu; Secrétaire, Jno Foley; trésorier; Geo. Foster, réélu; Foreman, William Swan, 1er assistant, Jno Evans; 2me assistant, Geo. Wilson; Gardien, Jno Oliver.

Sous la conduite des officiers capables qu'elle vient d'élire, cette Compagnie ne manquera pas de soutenir sa vieille réputation.

Un pickpocket incorrigible.

Un pickpocket bien connu de la police, nommé Félix Mercier, a été arrêté comme un homme dangereux par les officiers du service secret Ruiz et Pecora. Il avait été arrêté dernièrement pour avoir voulu dévaliser rue Bourbon l'officier Sherman qui le voyant venir avait feint d'être ivre, mais il paraît qu'il avait regagné sa liberté. Il a souvent logé en prison, d'ailleurs.

Une femme qui se jette par la fenêtre.

Il ne s'agit pas du vaudeville de ce nom, dans lequel une jeune mariée se jette par la fenêtre mais en ayant soin de tomber sur un tas de fumier et que le mari ne veut recevoir qu'à la condition qu'elle réintégrera le domicile conjugal par le même chemin. Mme Johanna Toole s'est jetée, mardi dernier, par la fenêtre du premier étage de son domicile, mais au lieu de tomber mollement sur un tas de fumier elle est tombée sur le pavé de la rue et s'est cassé la jambe droite. Elle prétend qu'elle a fait cette sortie aérienne pour éviter la fureur de son mari Patrick Toole qui l'avait déjà blessée à la tête avec un crochet à rouler les balles de coton. Toole prétend, au contraire, que sa moitié au lieu d'employer une piastre et demie qu'il lui avait donnée à faire à dîner s'était enivrée, et que, sur une simple menace de sa part elle s'est lancée par la fenêtre. Dénouement: la femme à l'hôpital et le mari en prison. Coupable au premier chef, le whiskey.

Vagabonds et Voleurs.

Bien que la police fasse beaucoup d'arrestations, la ville est encore infestée de voleurs et de vagabonds et chacun fera bien d'être sur ses gardes. Il faut tenir les logis clos et exercer une stricte surveillance et prendre garde que les montres, les chaînes et les porte-monnaies ne s'envolent à la suite de doigts exercés.

Il ne faut pas jouer avec la poudre.

Deux jeunes garçons de couleur qui s'amusaient sur l'herbe, rue Félicité, au-dessous de la rue des Remparts, avec de la poudre, ont causé une explosion qui les a brûlés d'une façon dangereuse. L'un d'eux perdra un œil. Ils ont été reconduits chez leurs parents par des femmes de couleur.

TEMPERATURE.—2 déc. 1874.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	54	12
12 M.	72	22
3 P. M.	75	24
6 P. M.	68	20

Les magasins de chapeaux de R. E. Lee sont ceux où se trouvent les chapeaux les plus fashionables et les moins chers de la ville.

Un billet de la loterie de la Louisiane
Ne coûte que $10;
Le demi-billet coûte $5.
Le quart du billet $2 50.
Le huitième du billet $1 25.
Un billet de la loterie de la Louisiane
Ne coûte que $10;
Le demi-billet coûte $5.
Le quart du billet $2 50.
Le huitième du billet $1 25.

UNE RÉPONSE A M. DE LABOULAYE

Nous lisons dans la *France*:

Nos lecteurs connaissent la lettre que M. Ed. Laboulaye a adressée au *Journal des Débats* pour exposer le minimum des exigences du centre gauche et les motifs qui militaient, selon lui, en faveur de l'établissement de la République.

M. le baron de Jouvenel, membre du centre droit, communique au *Figaro* une lettre qu'il vient d'écrire en réponse à celle de M. Laboulaye.

L'honorable député de la Corrèze commence par énumérer les provinces que la royauté a successivement ajoutées au territoire de la France, depuis Philippe-Auguste, à qui on doit la Normandie et la Touraine, jusqu'à Charles X, à qui on doit l'Algérie.

Il poursuit en ces termes:

La monarchie ne nous a pas seulement légué les territoires, nous lui devons nos institutions communales, nos parlements, nos libertés publiques. Elle a depuis longtemps abaissé les barrières qui auraient pu entraver l'esprit de progrès, contrarier l'essor de la démocratie.

Le règne de Louis-Philippe Ier ne peut pas rappeler à l'esprit de MM. Thiers, de Montalivet, de Rémusat, Casimir Périer une époque de tyrannie bien cruelle.

Soyez donc plus indulgent pour les députés animés du désir de voir leur pays reprendre un régime qui fit sa grandeur, sa gloire, et qui s'allie merveilleusement avec toutes les aspirations légitimes de la démocratie.

Il faut bien du reste que vous sachiez en convenir tout haut, comme vous en convenez tout bas, que la monarchie libérale et parlementaire que nous désirons ressemble plus à la République que vous rêvez, que votre idéal de République ne ressemble au gouvernement désiré par la majorité de ceux qui votent avec vous.

Vous n'avez pas oublié ce qui arrive à votre République quand elle interroge l'opinion publique par l'organe de l'une de ses personnalités les plus honorables et les plus hautes. Vous vous souvenez de la défaite de M. le comte de Rémusat et de la victoire de M. Barodet. Partout où se présentera un Levavasseur, il aura moins de voix qu'un Rousselle ou un Madier Montjau.

Vous nous menacez de la dissolution, vous la considérez comme une calamité, vous avez raison. Les élections générales qui en seraient la conséquence auraient un résultat également funeste à tous les hommes des partis modérés, nous y sombrerions avec vous. Le radeau des républicains conservateurs ne sauverait personne; c'est qu'à part quelques individualités illustres, il n'y a pas en France de républicains conservateurs; on y rencontre bien des conservateurs, mais ils ne sont pas républicains; on y voit bien des républicains, mais ils sont rarement conservateurs.

Centre droit et centre gauche constituent aux yeux de la masse des électeurs de simples nuances qui les vouent tous à un sort égal devant l'urne d'un scrutin général.

Vous nous accusez d'impuissance à faire la monarchie avec le concours de l'extrême droite. Nous vous défions de faire une République acceptée par la gauche.

Quant à la République que vous voudriez fonder avec notre concours, elle ne serait pas viable; si elle était démocratique, elle alarmerait promptement les intérêts; si elle était patricienne, elle deviendrait bien vite suspecte aux instincts et aux sentiments démocratiques de notre époque et de notre pays.

La république n'appartient ni à vous, ni à nous, elle appartient aux radicaux.

Ne faisons pas d'illusions, mon cher collègue, soyons résolument sincères, et avouons ensemble qu'il est également impossible de faire sortir de la Chambre à laquelle nous appartenons une "solution monarchique actuelle" ou une "république gouvernementale acceptée."

Ne perdons pas notre temps à nous occuper de théories et de rêves qui ne sont pas du domaine d'hommes politiques pratiques.

En face des périls qui nous menacent, nous devons nous borner à rechercher les solutions possibles avec les éléments dont nous disposons.

Une seule chose est possible et pratique. Ayons le patriotisme de la vouloir.

Mettons-nous ensemble à l'œuvre pour l'organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Recevez, etc.

L. DE JOUVENEL,
député de la Corrèze.

M. le baron de Jouvenel nous permettra-t-il de lui dire franchement l'impression que nous laisse la lecture de sa lettre? Nous y sentons bien plutôt l'incrédulité à l'endroit de la République, que la conviction à l'endroit de la Monarchie.

—C'est hier, dit un journal de Paris du 11 novembre, qu'a eu lieu le mariage religieux de M. William Waddington, député de l'Aisne, avec miss Mary King. La cérémonie a été célébrée dans la chapelle protestante de la rue de Provence, en présence du comte de Ségur et de plusieurs députés, parmi lesquels on remarquait MM. Henri Martin, Schérer et de Pressensé. La colonie américaine figurait dans le temple au grand complet. La mariée est, en effet, la sœur de l'ancien ministre américain à Rome.

Phlébotomie.—Quand le docteur Sangrado trouvait que ses malades étaient faibles, il leur donnait de l'eau de gruau. Quand ils devenaient plus faibles, il les saignait et les faisait de calomel et de jalap. Gil Blas nous dit qu'ils mouraient tous presque invariablement. Beaucoup de gens sont encore tués de cette manière. Le monde en général a trouvé cependant que dans le cas de débilité et de débilité prématurée, le "Hostetter's Stomach Bitters" sont le spécial vraiment vivifiant. Ce tonique est puissant et ne fait aucun mal. Mais il fait plus que de redonner la force,—il règle et purifie. Pendant qu'il donne de la vigueur et infuse la vitalité dans le sang, il met toutes les sécrétions en harmonie avec les lois de la santé. Le sexe faible y trouve un avantage inappréciable dans les divers désordres physiques auxquels son organisation le rend sujet. Dans tous les cas d'hystérie et d'hypocondrie l'effet des "Hostetter's Stomach Bitters" est magique. Ils augmentent la force physique, ils donnent de l'appétit, fortifient l'estomac et procurent de l'élasticité au système.

CAP AND BELLS.
La Première de la saison des plaisirs.
THÉATRE DE L'OPÉRA
Samedi prochain, dans la soirée, il y aura un BAL au théâtre de l'Opéra, en costume de ville et masqué.
Entrée $2 00
3 déc—2t j et 8.

Chapeaux fashionables aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

MARIÉ le 26 novembre, à 7 heures du soir, à l'église St-Vincent de Paule, J. F. CASSANOVA à Mlle ELISABETH A. WEIKEL. Tous deux de cette ville.

Décédé hier soir à 11 heures un quart, à l'âge de cinquante-huit ans, SIMON BOULLOSA, natif des Iles Canaries. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles P. Gomez, G. De Castro, S. Boullosa, P. Mellère et J. Macka, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce jour d'hui jeudi, à trois heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire, No [illegible], rue Burgundy, entre Bons-Enfants et Moralès. [illegible]

Décédée, le 2 décembre à huit heures P. M. MARIE EMILIE, âgée de treize mois, fille de Louis A. Jung et Marie Aurélie d'Hébécourt. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures, de la résidence des parents, rue Montegut entre Johnson et Galvez.

Une messe solennelle sera célébrée, samedi 5 du courant, à l'église Ste-Rose de Lima (chemin du Bayou), à sept heures du matin, pour le repos de l'âme de dame FLORIAN MOUTON, née Catherine Langevin. Les amis et connaissances ainsi que la société des Dames Apostoliques, sont invités à y assister sans autre invitation. De la part de la famille. 3déc—2t J V.

SERVICE FUNÈBRE.
Un service funèbre sera célébré, vendredi 4 décembre, à sept heures précises du matin, à l'église Sainte-Anne, pour le repos de l'âme de OSCAR GERODIAS. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. De la part de ses parents.

ENTREPOT DE TAPIS.
37 ... Rue de Chartres ... 37
J'ai reçu par les derniers arrivages d'ANGLETERRE et du NORD un fort stock de TAPIS Moisson, Axminster, Velours, Bruxelles, 3 plis, Ingrain, &c.
TOILES CIRÉES en laine et Américaines.
NATTES—300 pièces blanches, à carreaux et de fantaisie.
STORES—couvertures de pianos et de tables.
TAPIS DE BUREAUX—cocos, beiges et à raies,
RUBLAPS—toiles cirées, dites "enameled" et pour tables, &c., &c.
A. BROUSSEAU.
29nov—6PP

GUYOL RIFLES.
Une réunion des Guyol Rifles aura lieu CE SOIR (jeudi) à 7 heures et demie, dans la salle coin St. Pierre et Claiborne.
Par ordre du capitaine,
F. MOUNY, Jr., Sergent-major.
1déc—2t

A.'. L.'. G.'. D.'. G.'. A.'. D.'. L'U.'.
Vallée de la Nouvelle-Orléans, le 1 décembre 1874 (E.'. V.'.) Foyer Maçonnique No 4, sous la juridiction du Sup.'. Conseil des Etats de la Louisiane, rite ancien et accepté. Tous les membres de ce R.'. Atelier sont priés d'être présents à la séance, aujourd'hui JEUDI, 3 décembre courant, à 7 heures précises du soir, au local ordinaire, [illegible], pour l'élection annuelle des Officiers pour l'année 1875. Soyez tous ponctuels.
Par mandement, A. PIOT, Vénérable.
M. AGELLY, Secrétaire. 2 déc—2t

Bureau du New Orleans City Rail Road Company, 124, rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 1 décembre 1874. Les chars de cette compagnie [illegible] MERCREDI, JEUDI et VENDREDI comme suit: Les chars des rues Magasin et Prytania, partiront de la rue du Canal, toutes les demi-heures [illegible]. Les chars des rues du Canal à la station [illegible] Esplanade et Bayou, Remparts et Dauphine, partiront de la rue du Canal, toutes les heures [illegible]. 2 déc—3t

DÉPOTS DE CHAPEAUX
ROBT. E. LEE,
Au coin des rues Canal et Bourbon,
—ET—
au coin des rues Royale et St-Louis.
1 déc—1m—J D Mer.

Blood Fertilizing Works of New Orleans. [illegible] JNO. BOLHONDE, Secrétaire. 2 déc—1t

Au public.
Le public est prévenu de ne pas négocier deux billets souscrits par la Sœur St-Michel, dépositaire au Couvent des Ursulines, [illegible] à l'ordre de J. Meyer [illegible].
SŒURS DU COUVENT DES URSULINES.

Au Public.
Le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (à numéros simples) aura lieu SAMEDI prochain, 5 décembre 1874, à midi, au-dessus de la salle de la Compagnie.
Trois gros Lots de .... $10,000.
Seulement 10,000 numéros.
Prix du Billet.......... $10 seulement.
Le public est invité à assister au tirage.
Les portes s'ouvriront à midi moins un quart. Entrée par la rue de l'Union.
2 déc—3t—PP

En débarquement du navire français "Courrier," de Cette.
30 barriques Vin Blanc, H. HIRSCHFELD FILS & CRUZE.
10 barriques VIN BANDOL, [illegible].
Attendu par le steamer STATE OF ALABAMA de Bordeaux:
20 caisses OIGNONS.
100 paniers POMMES DE TERRE françaises.
10 barriques Vin Rouge, L. P. BARON.
[illegible] TILON & NOUVIALLE.
100 caisses Sardines à l'huile.
[illegible] PETITS POIS extra fins.
[illegible] CHAMPIGNONS.
25 quarts et barriques COGNAC CASTILLON.
A vendre par C. LAMIONI, [illegible] Decatur, [illegible] Vieille Levée.
2 déc—1t

57 - Rue de Chartres - 57
CHARLES TROUILLY.
Reçu par les derniers steamers d'Europe:
ARTICLES DE PARIS, Bijouterie de fantaisie, Eventails riches, Fleurs et Plumes.—Spécialité de bijouterie de jais, élégants.—Ciseaux de Rodgers, Bronzes etc., etc.
Grande variété d'articles pour présents de Noël et du Jour de l'An. SALON DE COIFFURE attaché à l'établissement. Chignons à la dernière mode, tresses et réparés.

Fabrique de Perruques.
Cheveux en Gros et en Détail.
Branche, 36 rue St. Charles, en face de l'hôtel du même nom. Articles pour Messieurs. Salon de Barbe et de Coiffure tenu par des artistes de première classe.
29 nov—1m—D, M J.

L. VIPLE,
9 Rue Bourbon,
Près CANAL.

Spécialité de Gants pour dames, messieurs et enfants, et de parfumerie française.
On trouvera pendant la saison d'hiver une belle qualité de Gants, à $1. la paire.
3nov—1m MJD

Ancien Hôtel des Etrangers.
Mr ALBERT CAILLIER annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de mettre à neuf l'ancien Hôtel des Etrangers, maintenant pension privée 120 rue de Chartres, bien connu par les planteurs. Il les sollicite de continuer leur bienveillant patronage. Ils trouveront chez lui tout le confortable voulu; le prix est réduit: les heures des repas sont de huit à neuf et de quatre à cinq; les chambres à coucher sont de 50 c à $1. Il prendra aussi des pensionnaires à cinq piastres par semaine.
7 nov—[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A louer.
Une MAISON double venant d'être réparée et repeinte, le tout en très bon ordre, très convenable pour deux familles, rue Villeré No 274 et 276, entre Chemin du Bayou et Esplanade; ayant au No 274 trois chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, grenier haut, citerne, water-work, etc. Au No 276, cinq chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, cuisine haute, citerne, water work, etc. S'adresser à J. M. SOUBIRAA, rue des Ursulines No [illegible]. 3 déc—[illegible]

A louer
Pour le 1er Janvier 1875.
La maison haute avec véranda, No [illegible] rue des Remparts, près de la loge de la Parfaite Union, avec cave, water-work, gaz dans toute la maison. Possession le 1er Janvier prochain. S'adresser à M. de Armas, bureau du shérif. [illegible]

A louer.
Maison de vingt-cinq piastres par mois, le magasin et la demeure, No 24 de la rue de Chartres, entre les rues de Bienville et Canal. S'adresser à M. GERNON, No 26 de la rue Carondelet. 22 nov—[illegible]

Bonne Occasion.
CONFISERIE A VENDRE.
La Confiserie connue sous le nom de [illegible] l'Opéra, située au coin des rues Toulouse et Bourbon. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 25 nov—[illegible]

A vendre ou à louer.
Présentement,
UNE jolie maison [illegible] rue des Remparts [illegible].

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.
Perrique fin à fumer et à chiquer, en paquets de 1, 2 et 2 1-2 livres; articles fabriqués de tous genres pour fumeurs.
Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, & une du dernier genre.
Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas.
Propriétaire de la fabrique de cigares de Don Quixote, No 88 de la rue Conti.
29 nov—1an NOUVELLE ORLEANS, LNE.

Templiers! Templiers!
Désirant plaire au public de la Nouvelle-Orléans, les Commanderies réunies ont décidé que les
CENT MILLE PALETOTS,
197 et 199 Vieille-Levée,
EN FACE DU MARCHE FRANÇAIS.
Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens,
Ne vendront plus de marchandises à partir du 1er décembre, mais les DONNERONT au prix coûtant pour du COMPTANT.
On DONNERA des Pardessus bien chauds à $3 et au-dessus.
Aussi, Habillements complets pour hommes, bonne qualité, à $4 50 et au-dessus.
Grand assortiment d'habits noirs, pour bals, soirées, du dernier genre.
250 COSTUMES pour enfants de 3 à 9 ans, à $2.
PARDESSUS en caoutchouc, à $1 75.
200 caisses CHAPEAUX, nouvelle forme, venant d'être fabriqués, et comme l'assortiment est considérable, ils seront cédés à meilleur marché que le prix coûtant.
Aussi linge de corps, Malles, Valises, &c., &c.
MICHEL LION.
1 déc—1m

On Demande.
UNE gardienne d'enfant, on préférerait une qui ne parlât que le français elle trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 24 de la rue St-Charles. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 1déc—1t

J. F. DICK,
AVOCAT.
Au No. 15 de la rue d'Orléans.
3nov—1m. Près des Cours.

E. H. LEVY & CO.
COURTIERS
d'actions, de bons, d'or et d'argent.
ILS se chargent du règlement des TAXES et des LICENCES.
nov 29—1m PP No 120 de la rue [illegible].

L'élection annuelle de Directeurs de Louisiana Canal & Land Improvement Co, pour l'année 1875, aura lieu LUNDI, 7 décembre 1874, aux bureaux de la Compagnie No 75, de la rue Baronne, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. A. KARSTENDIECKS. Secrétaire pro tem.
3nov. 25, déc 3, 4.

PIANOS ET ORGUES
De la plus récente importation au
GRUNEWALD HALL.
Nouvellement reçu un assortiment nouveau de pianos des célèbres fabriques PLEYEL, WEBER, STEINWAY, HAINES, [illegible], ORGUES des fabriques MASON et HAMLIN.
LES CHEVALIERS TEMPLIERS, en visite dans notre ville, sont cordialement invités à venir examiner l'ORGUE de la LOGE BREMER, l'orgue le plus en usage pour les loges de [illegible].
Pianos accordés, réparés et acceptés en échange.
Un grand assortiment d'instruments de musique, de cordes, d'accordéons, etc.
LOUIS GRUNEWALD, Nos 20 et 22 rue Baronne.
Succursale, 129 rue du Canal. 29nov—6PP

FRAGANCIA.
DÉPOT GÉNÉRAL des cigares et cigarettes de cette célèbre marque de M. [illegible], à l'angle des rues Canal et Carondelet, où le public trouvera un assortiment complet des cigares importés et du pays, les plus fins.
29 nov—1m

ON désire que tout le monde sache que le dépôt du [illegible] STEAMBOAT SEWING MACHINE AND FASHION EMPORIUM a été transféré dans le vaste local 154 rue du Canal, à côté du "N. O. Savings Institution" [illegible]. 20 nov—[illegible]

Huile de Charbon et Lampes à Huile de Charbon.
COMPAGNIE DE PUROLINE DE GAZ PORTATIF.
Nos 95 & 97 de la rue Gravier, Nlle Orléans.
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.
LAMPES, lanternes et chandeliers, huile de charbon raffinée, kérosène, gazoline pour machines à gaz, guide de gaz pour lampes à gaz, et toute espèce de fluides et d'huiles d'éclairage.
La Compagnie est propriétaire de fluide Puroline, des lanternes et des lampes à gaz de Gould, de l'huile d'assurance, article parfaitement pur et dont les familles peuvent se servir sans danger pour les lampes à huile kerosine et huile de charbon.
Ventes de lampes et d'huiles au commerce, au plus bas prix de gros.
Wm. E. JERVEY. Surintendant.
3nov—3t

La nouvelle salle de billard du "CRESCENT,"
Au No 40 de la rue St-Charles.
LE soussigné annonce au public que SAMEDI PROCHAIN, 21 novembre, à sept heures du soir, il fera l'ouverture de cette salle où il sera heureux de recevoir ses nombreux amis.
Elle aura onze billards sortis de la célèbre fabrique de W. H. Griffith de New York, et qui ont les fameuses bandes connues sous le nom de "Delaney Patent Wire Combination Cushions" et qui ont servi au dernier tournoi de New-York et les experts les ont déclarés supérieurs à tous les billards actuels.
Une SALLE DE POULE est attachée à l'établissement.
CHARLES S. QUAID, Propriétaire.
3nov—3t

SUCCURSALE DE FRED.
Le public apprendra avec plaisir que ce rendez-vous populaire,
(Au No. 97 de la rue St-Charles,)
A été ouvert hier soir, Samedi.
ON l'a remis à neuf dans le courant de l'été et c'est, aujourd'hui, sous tous les rapports, un salon de rafraîchissements et d'huîtres de premier ordre.
Les soupers pour Bals sont l'objet d'une attention particulière.
TONY VIERLING, Propriétaire.
3nov—3t

AVIS.
BOARD DE LIQUIDATION.
Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 26 Novembre 1874.
Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New Orleans National Bank) le samedi précédant le jour de chaque assemblée, et avant ce jour là. Les applications qui auront été [illegible] les lundis seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée.
P. O. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.
26 nov—1m [illegible]

Etoffes pour meubles et pour rideaux,
A. BROUSSEAU,
Importateur, No 17 de la rue de Chartres.
Reçu par les derniers arrivages:
BROCATELLE, Citalines, Reps à raies,
DAMAS, BROCHÉS, Rep de Paris, &c. &c.
REPS UNIS, de beaucoup de couleurs de choix.
DAMAS, Union laine et coton.
CRETONNES, grande variété, tentes, &c.
RIDEAUX, dentelles et dentelles Nottingham, Galons, [illegible], Corniches, [illegible], &c.
29 nov—1mes—PP. A. BROUSSEAU.

Jardinier.
UN BON jardinier, excellent horticulteur, [illegible] trouver une place soit en ville, soit à la campagne, et même hors de l'Etat. S'adresser au Restaurant No. 18 rue Dumaine. 3nov—[illegible]

J. DOUSSAN
142 ... Rue du Canal ... 142
entre Carondelet et Baronne.
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son établissement au No 142 rue du Canal. En trouvera chez lui un magnifique assortiment de gants Jouvin et Reignier pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumeries importées, des marques les plus connues et aux prix modérés.
29nov—3m. Mar, J. et D.

Au public.
MME Vve. E. DUCATEL, rue Bourbon, No. 212, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français et l'Anglais moyennant la modique somme de $10 par mois.
22nov—3m—[illegible]

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
[illegible] ... RUE CARONDELET ... [illegible]
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, [illegible],
Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garantie.
[illegible] 1 déc—[illegible]

Banque Nationale de l'Etat
Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.
RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,[illegible]
Bons des Etats-Unis, à 10 pour cent de prime	[illegible]
Autres bons d'Etat	[illegible]
Maison de Banque et autres propriétés	[illegible] 75
Meubles et Installations	[illegible]
Dépenses courantes et taxes	[illegible],174 [illegible]
Dû par des Banques et des Banquiers	[illegible]
Argent comptant, en mains	[illegible]
Monnaies d'or, en mains	[illegible]
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis	[illegible]
	$[illegible] 21

PASSIF.

Fonds Capital	[illegible]
Surplus de fonds	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible] 19
Dû aux Banques et aux Banquiers	[illegible]
Gains depuis le 1er juillet 1874	[illegible]
Dépôts	[illegible]
	$[illegible] 21

SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.
BRANCHE DE DEPOT.
Angle des rues Royale et Conti,
LOUIS A. WILTZ, Directeur. EUGÈNE TOURNE, Teneur de livres.
A. WAGATHA, JR., Payeur.
1 déc—[illegible]

Victoire du Peuple.
Vêtements, Vêtements,
BONS MARCHÉS! BONS MARCHÉS!
CHEZ
GODCHAUX,
81 & 83 .... rue du Canal .... 81 & 83
213, 215 et 217 Vieille-Levée.
NLLE-ORLÉANS.
Ventes rapides! Petits profits!
Pour du comptant.
Vêtements pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants, Chapeaux et Articles de Toilette faits des étoffes les mieux fabriquées et des matériaux les plus fins, DERNIER GENRE, à des prix extraordinaires.
LEON GODCHAUX,
81 & 83 rue du Canal.
213, 215, 217 Vieille-Levée.
29 nov—1m PP

M. RIQUELME.
FABRIQUE DE CIGARES,
A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Common, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES, importés et du pays, il les vend en gros et en détail.
Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.
Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.
On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.
Les commerçants sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix. 3 déc—3m

Buvette des Variétés DE HOYT,
Au No 14 de la rue Bourgogne,
Au-dessous du théâtre des Variétés.
Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant garni de stock qui je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.
1nov—3m CHARLES J. HOYT

Pension bourgeoise de la place Jackson.
M. BENJ. MAURIN annonce à ses amis, au public et surtout aux planteurs de la campagne, qu'il vient d'ouvrir une maison bourgeoise rue St-Pierre No. 18, ancienne Pontalba, et comme par le passé on trouvera chez lui des chambres confortables, bonne table et à prix modérés. Aussi une maison meublée à louer de suite.
1nov—3m J M

INSTITUT ST-LOUIS
Pour les Demoiselles.
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,
No 273, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'exactitude des élèves. 3nov—1m.

INSTITUT D'AQUIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES FILLES.
No 260 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.
POUR le prix de l'enseignement et d'autres informations, s'adresser à la directrice, Mlle N. FITZGERALD.
1 nov—[illegible]

Avis.
LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent [illegible] en s'adressant à J. G. KUSTIS.
Avocat, commissaire des Etats-Unis,
No 25 de la rue Carondelet, N.-O.
Boite 2017 du bureau de la poste. 5oct—3m.

En débarquement
du navire Courrier de Cette et du vapeur Carondelet de New-York.
50 barriques Vin Rouge de Catalogne (Sama).
5 caisses papier à cigare [illegible].
10 caisses Morue d'Espagne.
A vendre par JOSÉ BARRA, No 218 Vieille Levée.
3nov—3t

L. GIROT,
Tailleur et marchand de linge fait,
Au No 11 de la RUE DU CAMP.
AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingotes des derniers genres.
Le linge de clientèle est coupé par M. Girot lui-même. 1nov—3m.

P. BÉJAN.
Marchand de Meubles.
Encoignure Dauphine et Quartier,
PRÉVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.
Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, de $50 à $500; ameublements pour salons, de $50 à $500; ameublements pour salles à manger, de $20 à $75. M. DEJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs. 1nov—3m.

Restaurant Antoine.
Transféré rue St-Louis 65.
M. ANTOINE ALCIATORE annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant au No 65 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. 3nov—3m

ELIE BOUGERE.
[illegible]
PIQUETS pour barrières d'habitations [illegible], tonneaux et barils, merrains, [illegible] barils à mélasse [illegible]. Au No. 118 de la RUE DE LA DOUANE. [illegible]

Réparation de pianos.
J. PIFFAUT, bien connu du public [illegible], continue d'accorder et de réparer les PIANOS à très bas prix, [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 2 DÉC.—CLASSE [illegible].
19 6 40 45 63 67 10 22 40 24 1 18 34 75
Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, [illegible] au public et journellement dans les salons de la Compagnie, [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 2 déc. 1874.
[illegible], Commissaires.
[illegible] Loteries. [illegible]

MAISON
J. GALINIER,
Changement de Domicile,
Rue Royale No 56, [illegible].
OUVERTURE DES MARCHANDISES
POUR LA SAISON D'AUTOMNE et D'HIVER.
Toutes les nouveautés pour Modes.
Grand choix de chapeaux Modèles.
Plumes fines et Fleurs dans tous les genres.
Articles de Variété!
Voilettes. [illegible] Cols et Pèlerines en dentelle et jais. Velours. Soieries, Rubans &c., &c.
J'ai l'honneur d'appeler l'attention des Dames sur le bon choix et la variété de mes marchandises et les prix de [illegible].
[illegible] J. GALINIER.

A l'Enseigne de la Grande Pipe.
P. E. SARRAZIN,
No 238, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée.)
DÉPOT DE TABAC A FUMER, PRISER ET CHIQUER.
UN grand assortiment de Cigares, Cigarettes, Pipes, Cartes à Jouer, Briquets, Porte-cigares, Allumettes, Papier à Cigarettes, [illegible], Tabac à Fumer, [illegible].
Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. 3nov—1m J. D M

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
168 ... Rue du Canal ... 168.
ELKIN & CO.,
REÇOIVENT, en ce moment,
Tapis veloutés et de Bruxelles,
TROIS PLIS et INGRAINS.
STORES ET RIDEAUX POUR FENETRES.
Prix modiques. 12 sept—3m

P. RAGUET,
REVENDEUR de toute espèce d'objets et marchand de linge neuf et de seconde main. Se charge de toute sorte de raccommodages [illegible]. Au No 101 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourbon. [illegible]

JAYME MAGI,
IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.
Coin sud des rues Commune et St-Charles.
Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.
A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.
A partir de cette date et jusqu'au 15 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

Reina Britanica	2 pour 25 cents
Conchas Imperiales	2 pour 25 cents
Regalia Especial	10 cents chaque
Londres	[illegible]
Conchas	4 pour 25 cent

Ces cigares sont réellement et pleinement importés. Les fumeurs les trouvent beaucoup plus économiques que les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans ou ailleurs.
JAYME MAGI.
Coin des rues Commune et St-Charles.
3nov—[illegible]

Salon d'huîtres du Gem.
HUITRES DE LA BAIE.

Le soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bay Saloon, au No 17 de la rue Royale et [illegible] St. Charles, annonce à ses clients que les arrangements qu'il a conclus lui permettent de leur servir les meilleures huîtres du marché. [illegible]
[illegible] G. M. BORGES.

Nourrice.
UNE JEUNE FEMME de 19 ans, offre ses services comme NOURRICE dans une famille. S'adresser rue de Chartres 128, [illegible]. 3nov

Une bonne affaire pour quelqu'un.
LE soussigné désirant se retirer des affaires fait connaître au public, en ville, comme à la campagne, qu'il vendra à des conditions très avantageuses, son stock tout entier, consistant en papiers peints, glaces, [illegible] pour encadrements, gravures, lettres en cuivre et en ferblanc, [illegible] alphabétiques et chiffres en acier, [illegible], cadres de portraits, [illegible].
M. R. DAWSON,
3nov—1m [illegible] Toulouse et Chartres.

JOS. DAVID,
127 Vieille Levée ou Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc.
[illegible] un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.
Avances libérales faites sur toutes consignations.
1 nov—1 an

JACINTO GIL,
IMPORTATEUR
—ET—
MARCHAND DE LIQUEURS, EN GROS ET EN DÉTAIL,
Nos 15 et 17 de la rue [illegible], N.-Orléans.
A constamment en magasin un fort stock de liqueurs, vins et conserves de choix, qu'il vend en gros et en détail, aux plus bas prix du marché.
5nov—1m

JOHN RHEIN,
[illegible]
114 ... rue Gravier ... 114
A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 103 de la rue de Chartres à l'endroit [illegible]. Il profite de cette occasion pour solliciter de ses clients la continuation de leur bienveillant patronage.
3nov—1m.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

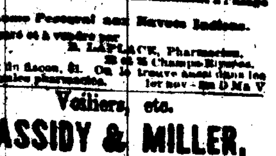

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Herbes Indiennes.
Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, 23 & 25 Champs-Elysées.
Prix un flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
1er nov—3m D M a V

Voiliers, etc.
CASSIDY & MILLER,
VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, prélarts, etc., au No 40 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tous les articles qui se rattachent à leur état ou de commerce.
12 oct—3m

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement [illegible].
Pour la mise en bouteille,
Nos [illegible] de la rue Bienville.
[illegible] magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre en bouteille:
ALE, PORTER,
LAGER DE ST-LOUIS,
CIDRE & ALE AU GINGEMBRE.
[illegible] de Philadelphie, de WM. MASSEY.
Ale et Porter en barriques, pour les [illegible]; ale, porter et cidre en baril, pour les familles, [illegible].

Avis au Public.
JE certifie que M. JULES PIFFAUT a [illegible] pour moi [illegible] et [illegible] le recommande comme un ouvrier habile et [illegible].
A. E. BLACKMAR.
Me référant au certificat ci-dessus j'ai l'honneur d'offrir mes services à mes amis et au public en général.
JULES PIFFAUT,
[illegible]